

SST (SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL)

Personnes concernées :

- ✓ Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

Objectifs

- ✓ porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,
- ✓ être acteur de prévention dans l'établissement.

Durée :

- ✓ Formation Initiale : 2 jours (à minima 14 heures)
- ✓ Maintien et Actualisation des Compétences : 1 jour (à minima 7 heures)

Méthodes et moyens pédagogiques :

- ✓ Exposés illustrés et présentation d'exemples réels à mettre en œuvre
- ✓ Exercices pratiques en situation réelle de travail

Dispensateur de la formation

- ✓ Formateur certifié pour l'enseignement du Sauveteur Secourisme du Travail par l'Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS (organisme de tutelle)

Dispositif de suivi :

- ✓ Feuille d'émargement par demi-journée
- ✓ Attestation de formation individuelle

Validation des acquis :

- ✓ En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.
Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification de l'INRS.
- ✓ Une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
Les titulaires de cette carte à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC1) en application de l'arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur.

Dispositif de suivi :

- ✓ Feuille d'émergence par demi-journée
- ✓ Attestation de formation individuelle

Lieu et nature de l'action :

- ✓ Intra-entreprise

Contenu :

(CONFORME AU GUIDE DES DONNÉES TECHNIQUES ET CONDUITES À TENIR DE L'INRS V3.06/2019)

Domaine de Compétences 1

Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019) :

- ✓ Le cadre juridique de l'intervention du Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Situer le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail et l'intérêt de la prévention dans le contexte "Covid-19"
- ✓ Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail en matière de protection au profit d'actions de prévention
- ✓ Rechercher les dangers persistants pour protéger
- ✓ Faire alerter et informer
- ✓ La victime saigne abondamment
- ✓ La victime s'étouffe
- ✓ La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- ✓ La victime répond, elle se plaint de brûlures
- ✓ La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
- ✓ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ✓ La victime ne répond pas, elle respire
- ✓ La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- ✓ Les situations inhérentes aux risques spécifiques (le cas échéant)

Domaine de Compétences 2

- ✓ Le cadre juridique de l'intervention du Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Situer le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail dans l'organisation de la prévention de l'établissement
- ✓ Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail en matière de protection au profit d'actions de prévention

Référence juridiques et réglementaires :

- ✓ Code du travail (L.4121 et R.4121 et suivants, R.4224-15, R.4224-16),
- ✓ Circulaire CNAMTS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail
- ✓ Document de Référence de l'INRS **V8.01/2021**
- ✓ Directives "Covid-19" de l'INRS des 26 juin, 03 & 20 novembre 2020